

## Soins : dépendance, centres de soins et assurance dépendance

### Besoin de soins

Certaines personnes ne peuvent pas (ou plus) s'occuper d'elles-mêmes. Elles ont alors besoin de soins. Parfois, cela se produit soudainement. Parfois de manière plus insidieuse. Cela peut être le cas après un accident. Ou lorsqu'elles sont malades. Ou qu'ils ont un handicap. Cela peut concerner des personnes jeunes ou âgées.

Les personnes concernées et leurs proches (familles) se posent alors souvent de nombreuses questions :

- Que puis-je faire pour prévenir ou surmonter la nécessité de soins ?
- De quelle aide ai-je vraiment besoin ?
- Quelles sont les aides disponibles ?
- Où et comment aimerais-je vivre ?
- De quoi ai-je besoin pour vivre le plus longtemps possible chez moi ?
- Quels sont les coûts à ma charge ?
- Quelles sont les demandes que je dois faire ? Où dois-je les faire ?
- Quelles sont les offres disponibles pour les personnes atteintes de démence ?
- Quels sont mes droits et mes devoirs ?

### Centres de soins

Pour les personnes assurées légalement, les Pflegestützpunkte peuvent répondre à toutes ces questions. L'offre est gratuite. Elle n'est pas liée à une institution. Les collaborateurs donnent des conseils individuels et confidentiels. Les personnes qui le souhaitent peuvent également se faire conseiller à domicile. Les centres de soins tiennent toujours compte des souhaits et des besoins des personnes concernées.

L'offre des centres de soins s'adresse à :

- Toutes les personnes qui ont des questions sur les soins et l'aide au quotidien
- les enfants, les jeunes et les adultes nécessitant des soins
- les proches, les amis et les connaissances

Les centres de soins conseillent sur ces sujets :

- organisation des soins à domicile
- aides ambulatoires (repas sur roues, appel d'urgence à domicile, services de transport)
- autres possibilités de soulagement (occupation/assistance par des particuliers ou des services, aides ménagères, soins de jour, rééducation)
- adaptation du logement aux besoins des personnes handicapées
- aides pour les personnes atteintes de démence
- informations sur le déménagement dans un établissement de soins stationnaires

Les centres de soins apportent également leur soutien dans les relations avec les autorités. Ils conseillent sur les demandes et les possibilités de financement.

Pour les assurés privés, il existe le service de conseil en soins de  "["Compass"](#)".

---

## Centres de soins dans le district de Germersheim

Dans le district de Germersheim, il existe au total quatre centres de soins. Le Pflegestützpunkt compétent est celui dans lequel réside la personne ayant besoin d'aide.

### Andrea Herrmann | Pflegestützpunkt - Stadt Germersheim / VG Lingenfeld

 [Bismarckstraße 12, 76726 Germersheim](#)

 [@andrea.herrmann@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:andrea.herrmann@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

 [+49 \(0\) 72747030932](tel:+49(0)72747030932)

 <https://www.sozialstation-germersheim.de/beratung/>

Mme Scheib

 [07274/7030177](tel:072747030177)

 [@christiane.scheib@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:christiane.scheib@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

---

### Stephanie Geiger | Pflegestützpunkt - VG Rülzheim, VG Bellheim

 [Mittlere Ortsstraße 83, 76761 Rülzheim](#)

 [@stephanie.geiger@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:stephanie.geiger@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

 [+49 \(0\) 7272750342](tel:+49(0)7272750342)

 <https://www.sozialstation-ruelzheim.de/wie-wir-be...>

Mme Pfirrmann

 [07272/972968](tel:07272972968)

 [rosa.pfirrmann@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:rosa.pfirrmann@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

---

### Sarah Börckel | Pflegestützpunkt Kandel - Stadt Kandel, VG Kandel, VG Jockgrim

 [Gartenstraße 8, 76870 Kandel](#)

 [@sarah.boerckel@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:sarah.boerckel@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

 [+49 \(0\) 72759487775](tel:+49(0)72759487775)

 <https://www.sozialstation-ruelzheim.de/wie-wir-be...>

## Manuela Adling | Pflegestützpunkt Wörth - Stadt Wörth, VG Hagenbach

 [Keltenstraße 15a, 76744 Wörth am Rhein](#)

 [@manuela.adling@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:manuela.adling@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

 [+49 \(0\) 72719816530](tel:+49(0)72719816530)

 <https://www.sozialstation-woerth.de/pflegeberatung>

Mme Pfirrmann

 [07271/9816531](tel:072719816531)

 [rosa.pfirrmann@pfligestuetzpunkte-rlp.de](mailto:rosa.pfirrmann@pfligestuetzpunkte-rlp.de)

 Vous trouverez de plus amples informations [ici](#).

### Assurance dépendance

La plupart des gens en Allemagne ont automatiquement une assurance dépendance. Elle fait partie de l'assurance maladie. On est donc assuré pour la dépendance là où on est assuré pour la maladie. L'assurance dépendance n'existe toutefois que dans certains cas. Elle ne s'applique qu'aux personnes qui ont été affiliées à l'assurance (maladie) pendant au moins deux ans au cours des dix dernières années, avant de devenir dépendantes. Pour tous les autres, c'est le service social de l'administration du district qui est compétent (vous trouverez [ici](#) des informations sur l'aide aux soins).

Le degré de dépendance d'une personne est évalué. Le résultat est consigné dans un degré de dépendance. Il existe cinq niveaux de dépendance. Plus le degré de dépendance est élevé, plus la caisse d'assurance dépendance prend en charge les prestations de soins.

Lorsque les gens ont besoin de soins, ils souhaitent généralement continuer à vivre chez eux. L'assurance dépendance offre plusieurs possibilités :

- Les membres de la famille peuvent prendre en charge les soins.
- des amis peuvent prendre en charge les soins
- un service de soins peut prendre en charge les soins

L'assurance dépendance permet de payer différentes choses :

- l'allocation de soins, si des amis ou la famille prennent en charge les soins
- la prestation de soins elle-même, c'est-à-dire l'aide d'un service de soins
- les moyens auxiliaires pour les soins, par exemple un lit de soins, des gants de protection ou un appel d'urgence à domicile
- des services d'accompagnement ou d'assistance
- des aides ménagères

Il est possible de recevoir des soins 24 heures sur 24 (de jour et/ou de nuit). Pour cela, les personnes qui ont besoin de soins peuvent soit rester chez elles, soit aller dans un établissement

de soins.

Certains services ne sont pas payés par l'assurance dépendance. Celles-ci sont prises en charge par l'assurance maladie. Il s'agit par exemple des soins de plaies ou de l'administration de médicaments par un service de soins. Et aussi certains déplacements en ambulance.

Il arrive que des membres de la famille soignent une personne tout en travaillant. Ils peuvent alors être dispensés de travailler. Cela peut être pour une période plus ou moins longue. C'est à eux de décider de la durée de leur congé. Cela dépend également de la rapidité et de la durée des soins dont une personne a besoin.

Pour plus d'informations, consultez le ministère fédéral de la Santé :  [Pflegeversicherung](#) et  [Leistungen der Pflegeversicherung](#).

Vous trouverez d'autres informations en langage simple sur  [ici](#)